

de Saintes (canton de Montendre, arrondissement de Jozzac) porte d'argent à trois fasces contrebreteessées de sable.

"I — Jean¹ de Callières épousa, par acte du 14 mai 1492, Pérette du Fort. Ils firent leur testament, le 6 novembre 1520, en faveur de Jean, leur fils aîné. II — François de Callières épousa par contrat sans filiation, du 29 octobre 1520, Marguerite de Sousmoulin. Le 7 mai 1524, il partagea la succession de Jean son père, avec Eutrope son frère, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et il fit son testament en faveur de son fils, le 5 février 1536. III — Charles de Callières épousa par contrat sans filiation, du 7 février 1566, Jeanne Dussand, dont il eut : 1o — Jacques qui suit, 2o — Jean qui se maria ; ces deux enfants firent, le 3 mai 1614, avec leur mère, alors veuve, le partage des biens de leur père². IV — Jacques de Callières épousa par contrat du 11 août 1695, Catherine Green de Saint-Marsaul. V — Alain de Callières, seigneur de Clérac, épousa par contrat du 1er février 1637, Françoise de Jousseran. IV bis — Jean de Callières épousa par contrat du 26 avril 1615, Renée de l'Aigle, dont il eut : 1o — François qui suit, 2o — Magdelon, seigneur de Plessis. V bis — François de Callières, seigneur de Tugeras, épousa par contrat du 19 juillet 1650, Jeanne Chesnel ; le 17 mai 1663, il fit un échange avec son frère Magdelon."

L'archiviste cite comme ses autorités, l'abbé Joseph Nadaud et l'abbé A. Lecler : *Nobiliaire du Limousin*, 1882, t. I, pp. 274-5.

Jacques, marié avec Catherine Green, eut pour fils Alain et Jacques, et probablement d'autres enfants ; mais avec Alain qui demeura à Clérac, et Jacques (cadet), qui se fixa en Normandie, eut véritablement lieu la séparation des deux branches de la famille. La descendance d'Alain demeure encore à Clérac ; celle de Jacques est éteinte.

Sur la question d'âge entre Jacques et Alain, Mme de Callières m'écrivit : "Les archives de France disent que Jacques était le cadet ; alors pourquoi portait-il le nom de comte de Chaillot ?" Elle ajoute : "Jehan ou Jean, époux de Perrette du Tard (ou du Fort), bâtit un château qui fut détruit dans les guerres de religion, d'après ce que rapporte la tradition ; il ne reste absolument rien de cet édifice ; cependant on croit reconnaître l'emplacement — une fontaine située près de là porte le nom de "fontaine de la Fenêtre," ce qui prouve qu'elle a dû être près d'une habitation. Presque tous les Callières qui ont élevé des constructions leur ont donné leur nom.

D'après l'ensemble de la lettre, je comprends que le château de Jehan était tout près de celui de Callières, à Clérac, aujourd'hui.

Jacques paraît être né en 1620, probablement au Plessis, près de Baignes, canton de Montmoreau (Charente) ; il fut destiné à l'état militaire, tandis que son frère Alain, seigneur de Clérac, demeurait au château de Callières. Jacques s'attacha de bonne heure aux maisons d'Orléans-Longueville et de Matignon.

Ici, quelques notes empruntées aux dictionnaires seront peut-être utiles. Jacques de Goyon, comte de Matignon, né en 1525, à Loulay, en Normandie, d'une ancienne famille bretonne, fit ses premières armes sous Henri II ; lieutenant-général en basse Normandie (1559-80), il ménagea les catholiques et les protestants, prit part aux batailles de Saint-Denis (1567), de Jarnac et de Moncontour (1569), et, après la Saint-Barthélemy, apaisa, dans son gouvernement, les calvinistes exaspérés. En 1574, il prit, dans Domfort, Mont-

¹ C'est lui qui paraît avoir quitté le Limousin pour la Saintonge, comme il a été dit plus haut.

² C'est lui que l'on mentionne comme ayant suivi Rohan-Soubise.